

**PROCÈS-VERBAL
4ème séance
du
06 octobre 2025**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice : 8

**L'An deux mille vingt-cinq, le six octobre, à SAINT-PERE-EN-RETZ
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre AUDELIN, Maire.**

Date de la convocation : 26 septembre 2025

Etaient présents : M. Jean-Pierre AUDELIN, Mme Ginette VALLÉE, Mme Anaïs GROLLIER, Mme Karine HOURLIER SAGUERRE, Mme Evelyne MICHOU, M. Christian AUDION, M. Michel BOUILLANT,

Absents excusés : Mme Thérèse AVRIL (vacance de poste en cours de remplacement)

Absent : Mme Armelle BUAUD

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Ginette VALLÉE

A L'ORDRE DU JOUR

Heure d'ouverture de séance : 17h30

1. Désignation des nouveaux membres élus suite à démission

Monsieur Jean-Pierre AUDELIN présente Madame Evelyne MICHOU et Madame Karine HOURLIER SAGUERRE aux membres du CCAS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil d'administration prend acte de la nomination de Madame Evelyne MICHOU et Madame Karine HOURLIER SAGUERRE comme représentantes au sein du Conseil d'administration du CCAS en remplacement de Madame Aurélie LERAY et de Monsieur Stéphane BUREAU, démissionnaires.

2. Adoption du Procès-Verbal du 23 avril 2025

Adopté à l'unanimité.

3. Information sur la vacance de siège de Madame Thérèse AVRIL (Les Restos du Cœur)

Monsieur Jean-Pierre AUDELIN informe les membres du Conseil d'administration que le poste de représentant de l'association « Les Restos du Cœur » (association œuvrant dans

le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions) est actuellement vacant depuis la démission de Madame Thérèse AVRIL. Il précise que le processus de recrutement est en cours.

Le Conseil d'administration prend acte de la vacance de siège suite à la démission de Madame Thérèse AVRIL

4. Questions diverses

Dégâts des eaux affectant les locaux 1 rue de la Gare. Des travaux sanitaires devront être engagés dans les logements d'urgence qui seront libres de toute occupation à la fin du mois d'octobre.

Dans la convention signée entre la mairie de Saint-Père-en-Retz et l'association Trajet il a été convenu d'accueillir, à titre temporaire, des personnes défavorisées, qui se trouvent sans domicile, ou nécessitant un accueil temporaire. Les occupants doivent accepter les obligations qui lui incombent, notamment en ce qui concerne le respect des locaux et son acceptation d'un accompagnement social.

Madame Evelyne MICHOU questionne sur la durée de l'hébergement temporaire : selon la situation, la durée sera de 1 mois renouvelable et tendra à une durée maximale de 16 mois.

Monsieur Jean-Pierre AUDELIN donne la parole :

A Monsieur Michel BOUILLANT

L'association Insetz est une entreprise associative (Structure d'Insertion par l'Activité Economique). Elle participe au développement économique et à l'équilibre social du territoire.

L'accompagnement proposé par Insetz comprend :

- Des missions de travail ponctuelles ou régulières, via la mise à disposition de personnel auprès d'entreprises ;
- Des formations professionnelles ;
- Un suivi individualisé pour favoriser l'autonomie, le sens de l'organisation, et les compétences des personnes en recherche d'emploi.

Les bénéficiaires doivent être domiciliés sur le territoire du Pays de Retz et être orientés par un référent (France Travail, mission locale...).

La baisse des subventions départementales entraîne une réduction des effectifs, impactant la capacité d'accompagnement individualisé des bénéficiaires.

Le pôle Mobilité, contribue à lever les freins au déplacement en proposant des solutions adaptées : transports en commun, deux-roues, voiture.

L'accès au logement constitue un frein majeur pour de nombreux bénéficiaires.

A Monsieur Christian AUDION

- L'association Adelis apporte des réponses en matière de logement et d'hébergement temporaire aux jeunes actifs, qu'ils soient alternants, salariés, en recherche d'emploi ou en formation dans le département de Loire-Atlantique ; son service « Ma Demande Habitat Jeunes » aide à devenir locataire, au cœur de l'une de leurs résidences, et ce pour une durée allant de 1 mois à deux ans.

- L'association Gabrielle et Léo met en relation des personnes âgées disposant d'une chambre libre avec des jeunes à la recherche d'un logement notamment dans le cadre de leurs études ou leur insertion professionnelle.

L'association a pour mission de rompre l'isolement des personnes âgées, et de soutenir les jeunes dans leur insertion dans la vie active.

Ce dispositif favorise le lien intergénérationnel et apporte un soutien à l'autonomie des jeunes au moment de leurs études, ou premier emploi.

La cohabitation est formalisée par une convention de cohabitation intergénérationnelle solidaire, conclue pour une durée de 10 mois, renouvelable d'un commun accord.

Lorsque la chambre est mise à disposition dans le cadre de cette cohabitation encadrée, le revenu tiré peut bénéficier d'une exonération d'impôt, sous certaines conditions prévues par la législation en vigueur.

Mesdames Evelyne MICHOU et Karine HOUILLIER SAGUERRE sont satisfaites des échanges tenus lors de leur première participation au conseil d'administration.

La séance est levée à 18h35

Signatures

Le Secrétaire de séance,
Mme VALLÉE Ginette



Le Président de séance,
M. AUDELIN Jean-Pierre

